



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 18542

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conclusions du rapport sur l'amiante du professeur Claude Got, énoncées dans Le Figaro du 30 juillet 1998. Le professeur Got, dans son rapport, constate que le délai d'instruction des dossiers est notoirement trop long. De plus, il semblerait que les caisses de sécurité sociale contestent systématiquement le caractère professionnel d'une maladie de l'amiante et ne soient plus tenues à aucun délai décisionnel. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18542

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 août 1998, page 4662